





















































































































































## **Rapport sur le phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)**

### ***Généralités***

- Des progrès satisfaisants ont été enregistrés depuis le dernier rapport de novembre 2008 (avec l'aide et sous l'égide de l'Équipe de conservation du Phragmite aquatique de BirdLife - AWCT).

### ***Niveau administratif***

- Un plan d'action international par espèce a été approuvé en mai 2010 (préparé par BirdLife).
- Le MoU a été signé par 14 pays n'appartenant pas aux États de l'aire de répartition : 2<sup>e</sup> réunion des signataires, mai 2010.

### ***Niveau de la conservation***

- Des menaces majeures perdurent dans les sites de reproduction (particulièrement la destruction d'habitats du fait du changement des régimes hydrologiques, de la disparition d'usages traditionnels, etc.) ainsi que dans les sites d'hivernage (destruction d'habitats, particulièrement du fait du développement de l'aquaculture et de la construction de retenues et de barrages sur les cours d'eau). Actuellement, il semble s'agir ici du principal maillon faible du programme de conservation du phragmite aquatique.
- Quelques progrès enregistrés dans les zones de reproduction des trois pays clés (Belarus, Ukraine et Pologne), particulièrement en Pologne (p. ex. les activités du projet LIFE de l'UE au sein du Parc national de Biebrza).
- Atelier de formation pour les spécialistes locaux (Sénégal, Mali, Mauritanie, Gambie) organisé par l'AWCT afin d'identifier et de vérifier les habitats adaptés dans cette partie de l'Afrique.

### ***Niveau scientifique***

- L'estimation de la population a été mise à jour : 10 500 à 14 000 mâles dans moins de 40 sites de 6 pays, plus de 80% de la population dans 4 sites seulement.
- Nouveau site de reproduction découvert dans la partie sud-est de la Pologne (fin mai 2009, environ 50 mâles dans un habitat atypique).
- Les analyses des plumes d'oiseaux trouvées sur les sites de reproduction, de halte migratoire et d'hivernage se poursuivent (le manque d'échantillons convenables perdure).
- Étude « Geo Logger » en préparation (détecte et enregistre les périodes de lumière du jour le long de la voie de migration).
- Sites d'hivernage : Parc national de Djoudj / Sénégal 2007 (son importance a de nouveau été confirmée en 2008 et en 2009, notamment plusieurs re-piégeages de phragmites aquatiques), Nord du Sénégal 2008 (0), Ghana 2009 (0), Mauritanie 2010 (0) ; une autre expédition est en cours de préparation pour janvier/février 2011.

(Jiri Flousek, le 30 juin 2010)

**Rapport sur le bécasseau maubèche (*Calidris canutus*), CMS 2010**

Au cours des dernières années, le nombre de bécasseaux maubèches estimé en Terre de Feu (principalement *C. Canutus rufa*) est resté stable, avec environ 17 000 individus. Pour la première fois depuis longtemps, en 2008, la saison de reproduction dans l'Arctique a été très féconde. Dans la baie du Delaware, la densité d'œufs de limules a augmenté du fait de l'interdiction de leur pêche dans les États du New Jersey et du Delaware (États-Unis).

Parmi les principales actions concertées entreprises par les nombreuses institutions du continent américain, nous pouvons citer :

- Le WHSRN poursuit son projet de régénération du bécasseau maubèche (le « Red Knot Recovery Project ») sur le continent américain et soutient en partie ou en totalité les activités de conservation sur les sites situés sur la voie de migration de l'espèce.
- Campagnes de baguage en Patagonie (Chili et Argentine), aux États-Unis et au Canada, auxquelles participent de nombreuses institutions du continent américain.
- Surveillance des oiseaux bagués afin d'estimer leurs taux de survie et de renouvellement, ainsi qu'études sur l'abondance, les nuisances et l'écologie trophique sur plusieurs sites côtiers d'Argentine, du nord de l'Uruguay et du sud du Brésil.
- Études sur les pathogènes et sur le système immunitaire en Argentine et aux États-Unis.



## 16<sup>ème</sup> RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT  
ANNEXE VIII

### RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFERES AQUATIQUES

#### 1. L'état de conservation des espèces de l'Annexe 1

##### 1.1. Rapport des points focaux pour les espèces

Un rapport sur l'état de conservation de la population dans l'Atlantique du **Phoque moine** de Méditerranée et une mise à jour sur les activités de conservation ont été présentés par P. Fernandez de Larrinoa (ScC16/Inf.16). La population continue d'augmenter à Madère et au Cap Blanc au Maroc-Mauritanie. Au Cap Blanc, la production moyenne annuelle de nouveau-nés au cours de la période 2006-2009 était de 48, et une tendance à la recolonisation de plages ouvertes continue. Le groupe de travail sur le Plan d'action s'est réuni pour la 5<sup>ème</sup> fois en novembre 2009 et a donné plusieurs recommandations pour l'action: 1) le renouvellement d'une zone interdite à la pêche sur la péninsule de Cap Blanc, 2) la création d'une zone de protection dans la région de Aguerguer-Safia au Maroc, 3) le renforcement de la surveillance maritime et terrestre de la Réserve Satellite du Cap Blanc en Mauritanie et 4) la poursuite du programme GPS de marquage non-invasif des adultes mâles et le démarrage du marquage des femelles. Le rapport contient une liste détaillée des mesures de conservation prises ou en progrès par les quatre Etats de l'aire : l'Espagne, le Portugal, le Maroc et la Mauritanie.

##### 1.2. Fiches d'information sur les espèces

Des fiches d'information seront préparées entre les sessions pour les espèces de mammifères aquatiques de l'Annexe 1, en se basant sur des évaluations de la Liste Rouge mise à jour par l'UICN. Les premières ébauches seront préparées par le Secrétariat et transmises à Perrin pour les compléter. Perrin demandera la permission de télécharger les cartes de distribution de la Liste Rouge.

#### 2. Propositions d'inscriptions pour la COP10

L'Espagne a soumis une proposition au Conseil pour l'examen d'inscription des deux espèces de baleines à bec *Ziphius cavirostris* et *Mesoplodon densirostris* à l'Annexe 1 (ScC16/Doc.18). Les justifications principales étaient l'éventualité d'une mortalité des baleines liée à la pollution acoustique, en particulier les sonars militaires, et la taille relativement petite des populations locales recensées dans les îles Canaries et à Hawaï. Les deux espèces sont largement distribuées dans le monde (*Ziphius* dans les latitudes tempérées et tropicales et *Mesoplodon densirostris* dans les tropiques), et il n'existe aucune estimation de leur nombre total. Les deux espèces sont classées «Data Deficient» par l'UICN, c'est-à-dire que

les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour une estimation de leur état de conservation. La proposition conseille de les inscrire à l'Annexe 1 par précaution. Toutefois, le groupe de travail s'est accordé sur le fait qu'il n'y a pas assez d'informations sur leur nombre et leur état de conservation pour justifier l'inscription à l'Annexe 1. De plus amples informations pourraient constituer une base pour l'inscription d'une population régionale. On a noté que les deux espèces sont inscrites dans les attributions du MdE récemment conclu concernant la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Micronésie, et que les îles Canaries sont incluses dans la zone de l'accord (l'Espagne a contribué à l'élaboration du MdE mais n'est pas signataire à ce jour).

### **3. Les actions concertées et coopératives pour la COP10**

#### *3.1. Désignation des points focaux*

Le Secrétariat poursuivra la désignation des points focaux pour le dauphin du Gange (*Platanista gangetica gangetica*) et le grand dauphin de la Mer noire (*Tursiops truncatus ponticus*) pendant la période d'intersession.

#### *3.2. Recommandations sur l'application d'autres actions concertées et coopératives*

Aucune recommandation reçue.

#### *3.3. Identification éventuelle d'espèces candidates pour leur recommandation à la COP10*

Aucune espèce identifiée.

#### *3.4. Travaux d'intersession pour la préparation du ScC17 et de la COP10*

3.4.1. Créer une liste des espèces de l'Annexe II pour lesquelles des accords ne sont pas prévus au cours de la période triennale à venir, mais qui auront néanmoins besoin d'attention. Perrin s'en occupera.

3.4.2. Etablir un processus d'examen pour les actions concertées et coopératives pour des espèces pour assurer les mises à jour régulières de l'état des espèces (basée sur la recherche) effectuées par les points focaux. Le groupe a noté qu'une telle exigence existe déjà mais n'a pas bien fonctionné ; une grande partie des rapports a été irrégulière, sommaire et peu probante. Deux alternatives ont été suggérées :

- 1) Demander au point focal de remettre un rapport avant la réunion du Conseil scientifique, de sorte qu'il puisse être reproduit, publié sur le site web et que l'on puisse en discuter lors de la réunion (comme ce fut le cas pour le phoque moine pendant cette réunion)
- 2) Informer le Conseil sur la pénurie de spécialistes sur les mammifères aquatiques (la plupart des points focaux pour les espèces de mammifères aquatiques sont actuellement des experts d'autres taxons), contracter un expert consultant ou des consultants pour les mises à jour périodiques de l'état des 25 espèces.

### **4. Suivi de la Res. 9.9: les espèces migratrices maritimes**

#### *4.1. Travail sur les priorités identifiées pour les espèces de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud-Est*

Le groupe de travail ne disposait d'aucune information.

- 4.2. *Examen de la liste des espèces migratrices de l'Arctique (annexe au ScC16Doc.11)*  
Les deux pinnipèdes de la liste (*Phoca vitulina* and *Halichoerus grypus*) devraient être supprimés, ils sont inscrits à l'Annexe seulement au niveau régional, pour la mer Baltique et la mer des Wadden pour la première et pour la mer Baltique pour le second.
- 4.3. *Désignation de conseillers pour aider le Secrétariat et le Conseil à élaborer un programme de travail pour traiter l'impact humain sur les cétacés.*  
Williams, Qwathekana et Perrin a accepté de jouer ce rôle.
- 4.4. *Les préparations d'intersession pour le ScC17 et la COP10*
- 4.4.1. Identifier les problèmes prioritaires, les espèces et les habitats nécessitant une intervention par la CMS dans la prochaine décennie. Perrin et Wilmott s'en occuperont, en sollicitant l'aide d'autres membres du Conseil.
- 4.4.2. Identifier les possibilités de recherche et de dialogue avec des organisations pertinentes sur les questions d'intérêt commun, tels que le changement climatique, la pêche et les stratégies d'information. Ceci sera traité par le Secrétariat et les membres du groupe de travail. On a noté des contacts avec l'UICN et la CBI.
- 4.4.4. Examiner les dernières informations disponibles sur l'état actuel et prévu de conservation concernant les conséquences possibles du changement climatique sur toutes les espèces de mammifères aquatiques de l'Arctique des Annexes. Le Secrétariat consultera d'autres organisations et compilera les informations dans un projet de résumé pour l'examen par les conseillers concernés.
- 4.4.5. Evaluer si l'inscription d'autres espèces migratrices de l'Arctique aux Annexes pourrait être justifiée. Le Secrétariat consultera d'autres organisations et fera circuler les suggestions aux conseillers pertinents pour qu'ils les commentent.
- 4.4.6. Considérer les initiatives existantes et la recherche reliées aux efforts actuels de conservation pour les espèces migratrices maritimes, telles que la création d'un réseau de zones maritimes protégées écologiquement représentatives et une approche intégrative de gestion des zones côtières et marines. Le groupe de travail a convenu que la première étape de ceci serait de compiler une liste annotée de telles initiatives. Le Secrétariat a accepté de le faire, avec l'assistance de Wilmott. La prochaine étape sera une évaluation critique de l'efficacité des initiatives en ce qui concerne la conservation des mammifères aquatiques. Cette tâche reste non assignée, et l'avis de l'assemblée plénière est demandé. Engager un consultant pourrait être la meilleure option.
- 5 Suivi de la Res.9.19- les impacts du bruit anthropogène océanique sur la vie marine**
- 5.1 *Examen des informations communiquées par les Parties, les Secrétariats de la famille CMS et d'autres organisations [en réponse à la demande de round-robin du Secrétariat]*

On a reçu jusqu'ici des réponses de trois différentes sources. En outre, Routh a indiqué que l'on aurait bientôt une réponse du gouvernement australien, et Krues a indiqué que l'Allemagne était en train d'élaborer des lignes directrices pour la réduction du bruit lié aux activités de l'industrie maritime.

5.1.1 L'Organisation maritime internationale (OMI). Dans le cadre d'une initiative lancée en 2008 pour améliorer la réduction du bruit accessoire de la navigation commerciale, l'OMI a inscrit la question à l'ordre du jour des réunions de son Comité pour la protection du milieu marin (MEPC) et a établi un groupe de correspondance d'intersession, coordonné par les Etats-Unis, pour identifier et aborder les manières d'y parvenir, y compris les directives techniques et les pratiques potentielles de navigation et d'exploitation (ScC16/Inf.12.1). Actuellement, le groupe de correspondance se concentre sur l'élément principal qu'est la cavitation, car cela pourrait entraîner d'autres avantages tels que des économies de carburant ainsi que la réduction de bruit. La prochaine réunion du MEPC aura lieu en septembre/octobre au siège de l'OMI.

5.1.2 Les activités d'ASCOBANS. Le bruit sous-marin a été un problème préoccupant pour ASCOBANS depuis la mise en œuvre de l'accord et a fait l'objet de 7 résolutions pendant la période 1994-2009. Après une étude sur les pratiques et les lignes directrices utilisées par divers organisations, un groupe consultatif a proposé un vaste ensemble de lignes directrices pour l'atténuation des activités générant un bruit intense dans la région d'ASCOBANS (détaillées dans le rapport du groupe, joint au document ScC16/Inf.12.3). Ces lignes directrices n'ont pas encore été adoptées par les parties d'ASCOBANS.

5.1.3 L'exploration sismique pour le pétrole en Equateur. Une étude sur l'impact environnemental réalisée par la Marine équatorienne a conclu que l'utilisation proposée de canons à air pouvait potentiellement affecter le système d'écholocation et les habitats des baleines et des dauphins, ainsi qu'affecter éventuellement les tortues et les oiseaux (ScC16/Inf.12.2). Une mesure d'atténuation recommandée était d'observer des intervalles adéquats entre les tirs.

5.2 *Elaborer des lignes directrices non obligatoires sur la gestion efficace du bruit anthropique - fournir des conseils sur la proposition de former un groupe de travail conjoint de la CMS, ACCOBAMS, ASCOBANS et OSPAR pour l'élaboration de lignes directrices communes.*

Le groupe de travail a approuvé le concept de l'élaboration d'un ensemble uniforme de lignes directrices, mais s'est accordé sur le fait qu'il s'agit d'une tâche extrêmement technique qui ne peut pas être réalisée avec l'expertise actuellement disponible au sein du Conseil et a recommandé qu'un consultant en acoustique soit sollicité pour guider l'exercice, après le classement préliminaire effectué par le Secrétariat des directives utilisées dans diverses organisations et agences.

5.3 *Designer les conseillers qui devront participer aux travaux d'intersession sur le bruit océanique.*

Cette expertise n'existe pas au sein du Conseil, et comme indiqué ci-dessus, il pourrait être indispensable de contracter un consultant pour cette tâche.

## 6 Propositions pour le programme des petites subventions

Le groupe de travail a convenu que l'atelier proposé sur l'évaluation de l'état des petits cétacés et de leurs menaces dans l'océan Indien occidental (n°6 dans la liste des projets d'initiatives pour les contributions volontaires 2006-2008 (du 30 Novembre 2007)) présente encore une haute priorité et a recommandé qu'il soit reconsidéré pour un financement. Le montant demandé s'élevait à 34.500 Euros. Le Secrétariat contactera les auteurs de la proposition pour vérifier l'état actuel.

## 7 Distribution de l'ouvrage sur la stratégie de conservation pour le lamantin de l'océan Indien occidental

Wetlands International, en collaboration avec de multiples partenaires, a produit la Stratégie de conservation pour le lamantin de l'océan Indien occidental, éditée par Tim Dodman et al. et publiée en 2008. Il s'agit d'un volume de 128 pages qui comprend des chapitres sur cette espèce dans chacun des Etats de l'aire de répartition écrits par les experts des Etats en question. On a suggéré que le volume pourrait constituer une référence utile pour les acteurs clés dans la région, y compris les gouvernements nationaux et les autorités de gestion (y compris la CMS, la CITES et les représentants des pays de la CDB), **les secrétariats des conventions**, les organismes internationaux chargés du développement, le groupe de spécialistes siréniens de l'UICN, des ONG, etc. Le groupe de travail a convenu que le volume pourrait être utile pour favoriser la conservation du lamantin et a recommandé que la CMS aide à sa dissémination. La contribution demandée par Wetlands International de la part de la CMS s'élève à US\$9.900 pour l'impression et l'envoi de 300 exemplaires.

Il a été noté que l'introduction du document nécessite probablement d'être mise à jour pour refléter les plus récentes activités de la CMS sur le lamantin, telles que le MdE régional récemment conclu qui couvre l'espèce. Si cela est nécessaire, le Secrétariat prendra contact avec les auteurs pour obtenir la permission d'effectuer ces modifications.

### PARTICIPANTS:

William Perrin, président du groupe de travail (Conseiller designé pour les mammifères aquatiques),  
Nigel Routh (Australie)  
Ian Wilmott (Iles Cook)  
Andreas Kruess (Allemagne)  
Malta Qwathekana (Afrique du Sud)  
James Williams (Royaume-Uni)  
Heredia (Secrétariat)  
Heidrun Frisch (Secrétariat & ASCOBANS)



**16<sup>ÈME</sup> RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS**

*Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010*

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT  
ANNEXE IX

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFÈRES TERRESTRES**  
*(29 juin 2010, 16.30 – 18.45, et 30 juin 2010, 11.30 – 13.00)*

Président : Torbjörn Ebenhard

La présidente attitrée du groupe de travail, Roseline Beudels-Jamar de Bolsee, n'a pas pu assister à la réunion du conseil, le conseiller pour la Suède, Torbjörn Ebenhard, s'est donc substitué à elle.

Un total de 23 participants ont apporté leur contribution à la réunion du groupe de travail, y compris les conseillers du Tchad, de la République du Congo, de l'Éthiopie, de la Géorgie, de la République Islamique d'Iran, du Kenya, du Niger, du Nigeria et du Tadjikistan, ainsi que des observateurs de différents gouvernements et organisations.

Le groupe de travail a commencé par une brève introduction du président sur les objectifs du groupe de travail reposant sur un ordre du jour préparé par le secrétariat du PNUE/CMS.

**Point 13.1 de l'ordre du jour : Actions concertées pour les espèces sélectionnées à l'annexe I**

**Point 13.2 de l'ordre du jour : Actes de coopération pour les espèces à l'annexe II**

**Point 13.3f de l'ordre du jour : La mégafaune sahélo-saharienne**

La recommandation 9.2 a demandé que le Conseil scientifique, en coopération avec le secrétariat et les Parties concernées, lance une action concertée quant à la mégafaune sahélo-saharienne qui en temps voulu permettra d'englober tous les grands mammifères migrateurs menacés des déserts tempérés et froids, des zones semi désertiques, des steppes et montagnes environnantes de la région sahélo-saharienne. Les états de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées ont été invités à soutenir le développement d'un protocole d'accord (MoU), ou d'autres instruments contraignants ou non, pour compléter les mesures concertées sahélo-saharienne et leur plan d'action. La recommandation a aussi encouragé le Conseil scientifique à envisager une extension de la zone d'action vers les déserts de la corne de l'Afrique.

L'action concertée sahélo-saharienne en faveur de l'antilope fut un projet très réussi qui a s'est déroulé sur plusieurs années. Le point de vue de la Rec. 9.2 a été d'élargir la portée taxonomique et géographique de l'action concertée, d'où le titre de mégafaune sahélo-saharienne. Borja Heredia du secrétariat de la CMS a présenté le thème à l'aide d'une présentation « Power Point », au nom de Roseline Beudels-Jamar de Bolsee. En Tunisie et au Maroc une action concertée est actuellement engagée pour la réintroduction et le renforcement des populations semi-captives d'Oryx algazelle (*Oryx dammah*) et d'antilopes à nez tacheté (*Addax nasomaculatus*), et l'établissement et la gestion des métapopulations de l'Addax et de l'Oryx. Au Niger, un projet a été développé, avec une équipe sur place tout à fait opérationnelle, une excellente coopération avec les nomades et les chefs de tribus, une proposition de zone protégée soumise au gouvernement, un système de gestion de la faune sur place et un site web des projets conçu et en ligne ([www.ass-niger.org](http://www.ass-niger.org)). Parmi les défis restants on trouve le renforcement du pouvoir gouvernemental, l'identification des objectifs et actions du développement rural et une revitalisation du composant Tchad dans l'approche inter-frontalière. Deux réunions des états de l'aire de répartition ont été tenues à Djerba et Agadir, et une troisième est prévue mais la date et le lieu n'ont pas encore été décidés. Le Tchad a proposé que cette réunion se tienne au Niger. L'objectif a été de finaliser un MoU de la mégafaune sahélo-saharienne.

Le conseiller du Niger a proposé que soit inclus le guépard (*Acinonyx jubatus*) ainsi que le mouflon à manchette (*Ammotragus lervia*) dans l'action concertée/action de coopération. Le conseiller du Tchad a soutenu cette proposition. Le guépard avait déjà été approuvé pour une action concertée par la COP 9, alors que le mouflon à manchette devrait être proposé à la COP 10.

L'ambassadeur de la CMS a suggéré que soit décrétée une année internationale pour les antilopes sahélo-sahariennes. Le Niger et le Tchad ont soutenu cette suggestion. Le secrétariat a informé les participants qu'une telle campagne ne pourrait avoir lieu avant 2014 au plus tôt, du fait des plans existants pour les années 2011 à 2013.

Le conseiller de l'Éthiopie a non seulement recommandé d'accroître le nombre d'espèces à inclure dans l'action concertée / action de coopération, mais aussi d'étendre la portée géographique, pour englober les pays de la corne de l'Afrique. L'Éthiopie partage plusieurs espèces menacées avec la Somalie et l'Érythrée.

**Point 13.3e de l'ordre du jour : Mammifères des zones arides d'Asie Centrale et**

**Point 13.3g de l'ordre du jour : Tigres et autres gros félins d'Asie**

La COP 9 a demandé (dans la Recommandation 9.1) au Conseil scientifique, en coopération avec le secrétariat, la Mongolie et autres Parties concernées, de lancer l'action concertée pour la mégafaune d'Eurasie centrale et autre action de coopération associée. Cela a été envisagé pour englober tous les grands mammifères migrants menacés des déserts tempérés et froids, des zones semi désertiques, des steppes et montagnes environnantes d'Asie centrale, du sous-continent indien septentrional, de l'Asie occidentale, du Caucase et de l'Europe orientale.

L'action inclura un plan d'action et des rapports sur le statut de toutes les espèces concernées, elle sera dans un premier temps axé sur le *Camelus bactrianus*, *Bos grunniens*, *Uncia uncia*, *Cervus elaphus bactrianus* et *Acinonyx jubatus*, au fin d'une action concertée ; et sur *Equus hemionus* s.l., *Gazella subgutturosa*, *Procapra gutturosa* et *Saiga tatarica* s.l. au fin d'une action de coopération. La Recommandation encourage aussi les états de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer les propositions nécessaires d'inscription aux Annexe I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action ;

Cette action concertée / action de coopération avait pour objectif d'imiter le succès du projet sahélo-saharien, dans des biotopes similaires d'Eurasie. Le groupe de travail a observé que la portée de l'action sur les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale était très large, aussi bien en terme d'espèces potentielles à inclure que de géographie, et qu'il fallait décider des priorités. Une première étape consistera en une réunion entre les états de l'aire de répartition et d'autres Parties intéressées. Cette réunion a été planifiée, mais à ce jour aucune date ou lieu n'a encore été décidé, principalement du fait d'un manque de ressources financières.

La FAO a informé qu'un projet de renforcement des capacités aurait lieu à la fin août au Kazakhstan. L'ordre du jour n'a pas encore été fixé, il est donc possible que le secrétariat du PNUE/CMS y assiste, et peut être de se « superposer » à une petite réunion de planification.

Le président a déclaré que l'Agence suédoise de protection de l'environnement avait un programme pour financer la mise en œuvre des conventions internationales dans les pays en développement. L'agence avait invité les organisateurs de l'action concertée à soumettre une proposition de financement.

L'observateur du gouvernement du Kirghizstan a donné une présentation où il suggère d'inclure le mouton méditerranéen (*Ovis ammon*) à l'annexe II de la CMS, avec pour objectif de désigner l'espèce pour une action de coopération. Le Kirghizstan, ne fait pas encore partie de la CMS, mais est en cours d'accession à la Convention. Le Tadjikistan consent à faire la proposition si nécessaire.

Par ailleurs, dans le contexte de l'action de coopération pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale, le conseiller de Géorgie a suggéré d'inscrire deux espèces de chèvres sauvages, *Capra caucasica* et *Capra cylindricornis*, à l'annexe II de la CMS. Trois états de l'aire de répartition seraient impliqués : La Géorgie, la fédération de Russie et l'Azerbaïdjan.

Avec la Recommandation 9.3, la COP 9 *inter alia* a invité le Conseil scientifique à examiner, en consultant les organismes de conservation internationaux, y compris le groupe de l'IUCN spécialisé dans les félins, la conservation et la gestion des tigres et autres grands félins d'Asie et de proposer toute action appropriée. À cette fin, la présidente attitrée du groupe de travail, Roseline Beudels-Jamar de Bolsee, a produit un avant-projet d'inscription du tigre (*Panthera tigris*) à l'annexe I de la CMS, avec l'intention de l'inclure dans l'action concertée pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale (voir le point 14.1 de l'ordre du jour).

### **Point 13.3h de l'ordre du jour : Éléphants d'Afrique centrale.**

Les recommandation 9.5 demande au secrétariat d'inclure dans son programme de travail le développement d'un instrument approprié sur la conservation des éléphants en Afrique centrale et d'engager des consultations appropriées avec les états de l'aire de répartition (COMIFAC), ainsi que d'établir, sur cette question, un groupe de travail composé de représentants des états de l'aire de répartition et des organismes partenaires de la CMS. Le Conseil scientifique serait un membre additionnel du groupe de travail. On a demandé au Conseil scientifique de revoir l'état d'avancement du travail.

Le secrétariat a présenté le thème en exposant les activités. Une réunion avec l'Accord sur l'éléphant d'Afrique de l'ouest (West African Elephant) a révélé que la meilleure façon d'avancer était de créer un instrument pour les pays d'Afrique centrale, plutôt que de prolonger l'instrument de l'Afrique de l'ouest. Le processus est pour le moment au stade de l'identification de l'étendue géographique. Parmi les dix pays du COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), sept d'entre eux étaient clairement intéressés par l'action :

- Le Cameroun
- La République de Centre Afrique
- Le Tchad
- La République du Congo
- La République Démocratique du Congo :
- La Guinée Équatoriale
- Le Gabon

Le Rwanda fait partie du COMIFAC mais coopère de façon traditionnelle avec les pays d'Afrique de l'est sur la question des éléphants. La population d'éléphants à l'ouest du Rwanda est cependant biologiquement distincte des populations de l'est et représente des unités taxonomiques différentes (respectivement *Loxodonta cyclotis* et *Loxodonta africana*). Il serait judicieux de coopérer avec l'Uganda et la République Démocratique du Congo à l'ouest. Le secrétariat a décidé de d'interroger le Rwanda sur sa position. Il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire d'attendre que le Rwanda signe un instrument, mais que l'étendue géographique devait quand même être déterminée. Une réunion entre les états de l'aire de répartition a été prévue, sans qu'une date ou un lieu de rendez-vous n'ait été fixé.

Le groupe de travail a suggéré que toute synergie possible entre l'accord Gorilla et l'instrument sur les éléphants d'Afrique centrale devait être explorée.

### **Propositions d'inclure d'autres espèces dans les actions concertées et de coopération pour la COP10**

Parmi les espèces figurant déjà sur les annexes de la CMS, le Niger et le Tchad ont suggéré que le mouflon à manchette (*Ammotragus lervia*) soit éligible pour une action de coopération (voir le point 13.3f de l'ordre du jour).

Cinq espèces en plus, qui avaient été proposées pour figurer sur les nouvelles listes des annexes de la CMS, ont été suggérées simultanément pour une action concertée ou de coopération. Le délégué du Kirghizstan a désigné le mouton méditerranéen (*Ovis ammon*) pour une action de coopération. Par ailleurs, dans le contexte de l'action de coopération pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale, le conseiller de Géorgie a désigné deux espèces de chèvres sauvages, *Capra caucasica* et *Capra cylindricornis*. Le conseiller de la République du Congo a proposé une action de coopération pour le lion africain (*Panthera leo*) (voir le point 14.2 de l'ordre du jour). S'il figure à l'annexe I, le tigre (*Panthera tigris*) est désigné pour une action concertée par la présidente attitrée du groupe de travail (voir les points 13.3e 13.3f de l'ordre du jour).

## **Point 14 de l'ordre du jour : Propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention**

### **Point 14.1 de l'ordre du jour : Évaluation d'avant-projets : Le tigre**

La présidente attitrée du groupe, Roseline Beudels-Jamar de Bolsee, a produit un avant-projet d'inscription du tigre (*Panthera tigris*) à l'annexe I de la CMS, avec l'intention de l'inclure dans l'action concertée pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale (voir le point 13.3g de l'ordre du jour). Cette proposition devait être faite de façon formelle à la CMS par une Partie, au moins 150 jours avant la réunion de la COP, mais jusque là aucune Partie n'a été identifiée. Au moins 13 états de l'aire de répartition étaient présents, mais parmi ceux-là seule l'Inde et le Bangladesh faisaient partie de la CMS. La distribution historique du tigre inclut plusieurs autres pays.

Le groupe de travail a convenu que le tigre était gravement menacé et qu'il devait absolument être efficacement protégé. La COP a invité le Conseil scientifique à examiner, en consultant les organismes de conservation internationaux, y compris le groupe de l'IUCN spécialisé dans les félins, la conservation et la gestion des tigres et autres grands félins d'Asie et de proposer toute action appropriée. Le groupe de travail a noté qu'une quantité de travail substantielle était déjà réalisée par un grand nombre d'agences gouvernementales et d'organisation non gouvernementales. Les participants au groupe de travail ont suggéré que le tigre pouvait être considéré comme un animal migrateur selon la définition de la CMS et que son statut de conservation était tel qu'il devait être considéré pour figurer à l'annexe I à la COP10. Cependant, le groupe a fait remarquer qu'il serait capital pour la proposition de l'espèce, de mettre en évidence comment une inscription à la CMS peut apporter un plus aux cadres institutionnels existants en faveur de la conservation des tigres. Si un accord sur l'article IV devait être considéré pour le tigre, alors il serait également important pour le pays qui soumet la proposition de l'espèce de souligner la façon dont certains obstacles seront surmontés, comme le faible nombre des Parties à la CMS, même si elles sont sur l'aire de répartition du tigre. L'IFAW (Fonds international pour la protection des animaux) a proposé de négocier avec le Symposium international sur le tigre, qui implique tous les états de l'aire de répartition à l'exception de la Corée du Nord.

### **Point 14.3 de l'ordre du jour : Inscription du guépard à l'annexe II**

Le guépard (*Acinonyx jubatus*) a été proposé pour figurer à l'annexe I de la COP9. Pendant la discussion de la proposition, le représentant de la Norvège a fait remarqué que l'existence de petits quotas pour le commerce sous la CITES dans trois états africains du sud, c.à.d. le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe, pourrait causer des difficultés, car s'ils figurent à l'annexe I, on empêche tout prélèvement de spécimens pour le commerce. La possibilité d'inclure les populations de ces trois pays sous l'annexe II a été considérée à la COP9 et vigoureusement soutenu par les représentants de la République du Congo, de l'Égypte et de l'Uganda. En fin de compte, la COP9 a adopté l'inscription du guépard à l'annexe I, à l'exception des trois populations qui restent non inscrites sur les annexes de la CMS. La réunion de la planification des activités du Conseil scientifique (Bonn, 13 juin 2009) a demandé au Conseil scientifique d'examiner le problème.

Dans le groupe de travail, plusieurs conseillers ont soutenu l'inscription de toutes les populations de guépards à l'annexe I, du fait que des listes distinctes pourraient causer des problèmes pour l'action concertée. Cependant le problème des quotas commerciaux demeurerait. Deux alternatives possibles sont apparues. La première consistait à suggérer que les populations de guépards du Botswana, de Namibie et du Zimbabwe devraient être placées dans la catégorie II. L'autre consistait à ne les laisser sur aucune liste jusqu'à ce que la situation du quota commercial ait changé. Une inscription à l'annexe II ne devrait être faite que s'il y a une volonté manifeste de créer un nouvel instrument régional, ou au moins une action de coopération, entre les états concernés de l'aire de répartition. Le groupe de travail n'a décidé d'aucune option puisque les points de vue des trois pays concernés doivent être pris en compte. Le secrétariat approchera le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe pour davantage discuter du problème. Les conseillers des autres états de l'aire de répartition du guépard sont invités à soumettre leur opinion sur ce problème au secrétariat afin qu'elle soit examinée par la présidente attitrée du groupe de travail. Toute proposition d'inscription sur la liste doit être soumise par une Partie à la CMS.

### **Point 14.2 de l'ordre du jour : Études des groupes taxonomiques d'espèces migratrices afin d'identifier les espèces candidates à une inscription aux annexes de la CMS**

Comme décrit ci-dessus, l'observateur du gouvernement du Kirghizstan a suggéré que l'on inclut le mouton méditerranéen (*Ovis ammon*) à l'annexe II de la CMS. Le Kirghizstan, ne fait pas encore partie de la CMS, mais est en cours d'accession à la Convention. Le Tadjikistan consent à faire la proposition si nécessaire. Le conseiller de Géorgie a suggéré d'inscrire deux espèces de chèvres sauvages, *Capra caucasica* et *Capra cylindricornis*, à l'annexe II de la CMS.

En outre le conseiller de la République du Congo a proposé que soit inscrit le lion africain (*Panthera leo*) à l'annexe II, et a demandé une action de coopération ayant pour objectif la réintroduction des lions au Congo. Un statut de conservation défavorable a été signalé par

plusieurs autres états de l'aire de répartition, y compris le Niger et le Nigeria, des suggestions ont alors été faites par les participants des groupes de travail, ex : l'observateur du gouvernement du Kirghizstan, pour inscrire les espèces à l'annexe I, au lieu de l'annexe II. Les conciliateurs du Nigeria et du Tchad ont soutenu un enregistrement à l'annexe II. Le Niger désire qu'une étude plus approfondie soit menée.

Le représentant de la CITES a fait remarquer qu'une inscription des lions à l'annexe I pourrait mener à la même situation que celle des guépards. Dans plusieurs pays des conflits existent entre les populations humaines et les lions, et des programmes de chasse au gibier trophée ont été créés. Ces programmes ne pourraient avoir cours si les lions étaient inscrits à l'annexe I.

L'ambassadeur de la CMS a indiqué lors de la réunion, que la « Born Free Foundation » pourrait être utile pour faire avancer le processus.

### PARTICIPANTS (23)

Torbjörn Ebenhard – Président, conseiller, Suède  
John Hyelakuma Mshelbwala, Président du Conseil scientifique, Conseiller, Nigeria  
Alfred Oteng-Yeboah – Conseiller attitré pour la faune africaine, Ghana  
Mahamat Hassane Idriss – Conseiller, Tchad  
Dieudonné Ankara – Conseiller, Congo  
Kahsay Gebretensae Asgedom – Conseiller, Éthiopie  
Zurab Gurielidze – Conseiller, Géorgie  
Bahareh Shahriari – Conseiller, Iran  
Samuel M. Kasiki – Conseiller, Kenya  
Abdou Malam Issa – Conseiller, Niger  
Kobul Khasanovich Kasirov – Conseiller, Tadjikistan  
Ian Redmond – Ambassadeur de la CMS, GRASP – PNUE/UNESCO  
Askar Davletbakov – Observateur, Kirghizstan  
Mohammad Sulayem – Observateur, Arabie Saoudite  
David H.W Morgan – Observateur, CITES  
Scott Newman – Observateur, FAO  
Peter Pueschel – Observateur, IFAW  
Borja Heredia – Secrétariat  
Aline Kühl – Secrétariat  
Marco Barbieri – Secrétariat  
Melanie Virtue – Secrétariat  
Alexandre Ghafari – Secrétariat  
Cassandra Fernandes – Secrétariat



# Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



## 16<sup>TH</sup> MEETING OF THE CMS SCIENTIFIC COUNCIL

Bonn, Germany, 28-30 June, 2010

UNEP/CMS/ScC16/REPORT  
ANNEX X

### LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES

#### Chairman / Président / Presidente

Mr. John Hyelakuma **Mshelbwala**  
Ag. Deputy Director  
Federal Ministry of Environment  
Plot 393/394, Augustus Aikhomu Way  
Utako District, PMB 468, Garki  
Abuja, FCT  
NIGERIA  
Tel.: (+234 9) 8033 2870 39  
Fax: (+234 9) 523 4014  
E-mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

#### Vice-Chairmen / Vice-Présidents / Vicepresidentes

Prof. Dr. Colin A. **Galbraith**  
45 Mounthooly Loan  
Edinburgh EH10 7JD  
Scotland  
UNITED KINGDOM  
E-mail: colin@cgalbraith.freemove.co.uk

#### Members / Membres / Miembros

##### **ARGENTINA**

Lic. Daniel Eduardo **Blanco**  
Coordinador de Programa  
Wetlands International Argentina  
25 de Mayo 758 Piso 10 I CP  
1002 Buenos Aires  
ARGENTINA  
Tel.: (+54 11) 4313 4543  
Fax: (+54 11) 4312 0932  
E-mail: deblanco@wamani.apc.org

##### **AUSTRALIA**

Mr. Nigel **Routh**  
Assistant Secretary  
Marine Biodiversity Policy Branch  
Department of the Environment, Water, Heritage and  
the Arts  
GPO Box 787  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA  
Tel.: (+61 2) 6275 9915  
Fax: (+61 2) 6274 1542  
E-Mail: Nigel.Routh@environment.gov.au

##### **CHAD**

M. Mahamat Hassane **Idriss**  
Chef de Service de Sensibilisation d'Information  
et de Formation/PFCMS/CS-Chad  
Ministère de l'Environnement et des Ressources  
Halieutiques, B.P. 2115  
N'Djamena  
TCHAD  
Tel.: (+235) 621 9340, 995 1126  
Fax: (+235) 252 2947  
E-mail: mhi1962@yahoo.fr;  
mhthassan@hotmail.com

##### **CONGO, REPUBLIC OF**

M. Dieudonné **Ankara**  
Directeur de la Conservation de Ecosystems  
Direction Générale de l'Environnement (MODEFE)  
B.P. 958, 54, rue Bordeaux Oeunzé  
Brazzaville  
CONGO  
Tel.: (+242) 551 67 50  
Fax: (+242) 551 67 50  
E-mail: graspcongo@yahoo.fr

**CONGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF**

M. Donatien **Muembo Kabemba**  
Directeur de l'Audit Scientifique et Technique  
Institut Congolais pour la Conservation de la  
Nature  
13, avenue des Cliniques B.P. 868  
Kinshasa 1  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
Tel.: (+243) 81 5006 840  
E-Mail: dmuembo2003@yahoo.fr

**COOK ISLANDS**

Mr. Ian Karika **Wilmott**  
Chairman  
Rarotonga Environment Authority  
P.O. Box 3036  
Rarotonga  
COOK ISLANDS  
Tel: (+682) 55499 (mob)  
E-mail: kakerori@tca.co.ck

**COSTA RICA**

Lic. José Joaquín **Calvo Domingo**  
Coordinador del Programa Nacional Vida Silvestre  
Ministerio de Ambiente Energía y  
Telecomunicaciones, Sistema Nacional de Áreas  
de Conservación (MINAET-SINAC)  
Edificio Padilla, Avenida 1, Calle 11  
San José  
COSTA RICA  
Tel: (+506) 2522 6549  
Fax: (+506) 2566 2436  
E-mail: joaquin.calvo@sinac.go.cr

**CÔTE D'IVOIRE**

M. Tano **Sombo**  
Directeur de la Protection de la Nature  
Ministère d'Environnement, des Eaux et Forêts  
06 B.P. 6648  
Abidjan 06  
CÔTE D'IVOIRE  
Tel/Fax: (+225 20) 22 53 66  
E-mail: sombotano@yahoo.fr

**CROATIA**

Dr. Jelena **Kralj**  
Scientific assistant  
Institute of Ornithology  
Croatian Academy of Science and Arts  
Gundulićeva 24  
HR-10000 Zagreb  
CROATIA  
Tel.: (+385 1) 4825 401  
Fax: (+385 1) 4825 392  
E-mail: zzo@hazu.hr

**CUBA**

Sr. Tomás Ramón **Escobar Herrera**  
Director General  
Agencia de Medio Ambiente  
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio  
Ambiente  
Calle 20, Esquina 18-A  
41 y 47, Municipio Playa  
Cuidad de la Habana  
CUBA  
Tel: (+53 7) 2025542 / 2028242  
Fax: (+53 7) 202 5542  
E-mail: tomas@ama.cu; ama@ama.cu

**CZECH REPUBLIC**

Dr. Jirí **Flousek**  
Zoologist  
Krkonoše National Park Administration  
Dobrovskeho 3  
CZ-543 01 Vrchlabí  
CZECH REPUBLIC  
Tel.: (+420 499) 456 212  
Fax: (+420 499) 456 422  
E-mail: jflousek@knap.cz

**DENMARK**

Dr. Mark **Desholm**  
PhD Scientist  
Department of Wildlife Ecology & Biodiversity  
National Environmental Research Institute  
Aarhus University  
Grenåvej 14  
DK-8410 Rønne  
Denmark  
Tel: (+45) 89201728  
Fax: (+45) 89201514  
E-mail: mde@dmu.dk

**ECUADOR**

Sra. Julia Angelita **Cordero Guillén**  
Technico de Patrimonio Natural de la Dirección  
Provincial de Manabi  
Ministerio del Ambiente  
Calle Olmedo entre sucre y Cordova  
Ecuador  
Tel.: (+593 52) 638857  
Fax: (+593 52) 651848  
E-mail: jcordero@ambiente.gov.ec

**ETHIOPIA**

Mr. Kahsay Gebretensae **Asgedom**  
Director  
National Parks & Sanctuaries Coordinating  
Directorate  
Ethiopian Wildlife Conservation Authority (EWCA)  
386, Addis Ababa  
ETHIOPIA  
Tel: (+251 11) 5504842 / (+251) 911 742003  
Fax: (+251 11) 5546804  
E-mail: kahsaygt@hotmail.com

**FRANCE**

Dr. Jean-Philippe **Siblet**  
Directeur du Service du Patrimoine Naturel  
Muséum National d'Histoire naturelle (MNHN)  
36 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CP 41  
75231 Paris Decex 05  
FRANCE  
Tel: (+33 1) 4079 3256  
E-mail: siblet@mnhn.fr

**GEORGIA**

Mr. Zurab **Gurielidze**  
General Director  
Tbilisi Zoo  
64 Kostava Street  
0171 Tbilisi  
GEORGIA  
Tel.: (+995 32) 213 040 / (+995 99) 568 031  
Fax: (+995 32) 213 050  
E-mail: zgurielidze@zoo.ge;  
zgurielidze@hotmail.com

**GERMANY**

Dr. Andreas **Krüß**  
Head of Department  
Federal Agency for Nature Conservation  
Department for Ecology and the Conservation of  
Fauna and Flora  
Konstantinstr. 110  
53179 Bonn  
GERMANY  
Tel: (+49 228) 8491 1410  
Fax: (+49 228) 8491 1419  
E-mail: KruessA@bfn.de

**HUNGARY**

Dr. Attila **Bankovics**  
President of BirdLife Hungary  
Hungarian Ornithological Society (BirdLife  
Hungary)  
Vikár Béla utca 19. IV./ 2  
H-1181 Budapest  
HUNGARY  
Tel: (+36 20) 310 5414  
E-mail: attila.bankovics@gmail.com

**HONDURAS**

Lic. Francisco **Aceituno**  
Analista Ambiental  
Dirección General de Biodiversidad  
Secretaría de Recursos Naturales y Ambiente  
Colonia Alameda  
Calle Tiburcio Carías Andino, casa 1414  
Tegucigalpa  
HONDURAS  
Tel/Fax: (+504) 232 5078  
E-mail: aceitunof@yahoo.com

**ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN**

Ms. Bahareh **Shahriari**  
Environmental Expert  
Department of Environment  
Wild Life and Biodiversity Bureau  
Nature Environment and Biodiversity Division  
Environment Research Center  
Pardisan Park, Hakim Highway  
P.O. Box: 14155-73155  
Tehran  
ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN  
Tel: (+98 21) 8826 9293  
Fax: (+98 21) 8826 7993  
E-mail: shahriarib@yahoo.com;  
b\_sh\_am@yahoo.com

**ITALY**

Dr. Fernando **Spina**  
Senior Scientist, Head Italian Ringing Centre  
Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca  
Ambientale ISPRA, Sede ex-INFS  
Via Cà Fornacetta 9  
1-40064 Ozzano Emilia (BO)  
ITALY  
Tel: (+39 051) 6512 111 direct 6512214  
Fax: (+39 051) 7966 28  
E-mail: fernando.spina@isprambiente.it

**KENYA**

Dr. Samuel M. **Kasiki**  
Deputy Director Biodiversity Research &  
Monitoring  
Kenya Wildlife Service  
P.O. Box 40241 – 00100  
Nairobi  
KENYA  
Tel.: (+254) 721 446729  
Fax: (+254 20) 603792  
E-mail: skasiki@kws.go.ke

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF  
MACEDONIA**

Dr. Branko **Micevski**  
President of Macedonian Bonn Committee (MBC)  
Bird Study and Protection Society of Macedonia  
(BSPSM)  
Blvd. ASNOM 58, 2/4  
Skopje, 1000  
THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF  
MACEDONIA  
Tel/Fax: (+389 22) 432 071  
E-mail: brankom@ukim.edu.mk

**MOROCCO**

M. Abdellah **El Mastour**  
Chef du Service d'Aménagement des Parcs  
et Réserves Naturelles  
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte  
contre la Désertification  
Quartier Administratif, Chellah-Rabat  
Rue Haroun Arrachid  
Agdal-Rabat  
MOROCCO  
Tel.: (+212 537) 67 42 69  
Fax: (+212 537) 67 27 70  
E-mail: elmastourabdellah@yahoo.fr

**NETHERLANDS**

Dr. Adriaan D. **Rijnsdorp**  
Chair Sustainable Fisheries Management  
Wageningen University and Research Centre  
P.O.Box 68  
1970 AB Ymuiden  
THE NETHERLANDS  
Tel: (+31 317) 487191  
Fax: (+31 317) 487326  
E-mail: adriaan.Rijnsdorp@wur.nl

**NIGER**

M. Abdou Malam **Issa**  
Directeur de la Faune, de la Chasse et des Aires  
Protégées  
Direction de la faune, de la Chasse et des Aires  
Protégées, au Ministère de l'Eau de  
l'Environnement et de la Lutte  
B.P. 721, Niamey  
NIGER  
Tel.: (+227 21) 76 83 62 / 96870825  
Fax: (+227 20) 73 60 12  
E-mail: malam\_ia@yahoo.fr

**PAKISTAN**

Mr. Umeed **Khalid**  
Conservator (Wildlife)  
National Council for Conservation of Wildlife  
(NCCW), Ministry of Environment  
Building No.14-D, 2nd Floor, F-8 Markaz  
Islamabad  
PAKISTAN  
Tel/Fax: (+92 51) 926 2270  
E-mail: umeed\_khalid@yahoo.com

**PARAGUAY**

Sra. María Cristina **Morales Palarea**  
Coordinadora Programa de Conservación de  
Especies, Asociación Guyra Paraguay  
Gaetano Martino No. 215 C/Tte.  
Ross-Asunción  
PARAGUAY  
Tel/Fax: (+595 21) 223 567  
E-mail: cristinam@guyra.org.py;  
cmoralespy@gmail.com

**PERU**

Dr. Victor Manuel **Pulido**  
Consejero Científico  
Dirección General Forestal y de Fauna  
Paseo los Eucaliptos N° 285  
Camacho, La Molina  
Lima 12  
PERU  
Tel: (+51 1) 9986 72369  
Fax: (+51 1) 4351 570  
E-mail: vpulidoc@hotmail.com;  
wetperu@amauta.rcp.net.pe

**PHILIPPINES**

Mr. Carlo **Custodio**  
Chief Ecosystems Management Specialist  
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)  
Department of Environment & Natural Resources  
North Avenue, Diliman  
Quezon City 1100  
PHILIPPINES  
Tel.: (+6 32) 925 8948 / 924 6031 to 35 ext: 207  
Fax: (+6 32) 925 8948  
E-mail: custodiocarlo@yahoo.com

**SENEGAL**

M. Djibril **Diouck**  
Division Etudes et Amenagement  
Direction des Parcs Nationaux du Sénégal  
Parc Forestier et Zoologique de Hann  
B.P. 5135, Dakar Liberte  
SENEGAL  
Tel.: (+221 33) 832 2309  
Fax: (+221 33) 832 2311  
E-mail: djibrildiouck@hotmail.com









## Secretariat/Secretaría

**UNEP/CMS Secretariat**  
**Hermann-Ehlers-Str.10**  
**53113 Bonn, Germany**  
**Tel.: (+49 228) 815 2401**  
**Fax: (+49 228) 815 2449**  
**E-mail: secretariat@cms.int**

Dr. Borja Heredia  
Scientific and Technical Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2422  
E-mail: bheredia@cms.int

Ms. Elizabeth Maruma Mrema  
Executive Secretary  
Tel.: (+49 228) 815 2410  
E-mail: emrema@cms.int

Mr. Bert Lenten  
Acting Deputy Executive Secretary  
Tel.: (+49 228) 815 2407  
E-mail: blenten@cms.int

Ms. Laura Cerasi  
Associate Fundraising Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2483  
E-mail: lcerasi@cms.int

Dr. Aline Kühl  
Associate Technical Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2436  
E-mail: akuel@cms.int

Ms. Heidrun Frisch  
Marine Associate Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2418  
E-mail: mfrisch@cms.int

Dr. Marco Barbieri  
Agreements Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2424  
E-mail: mbarbieri@cms.int

Ms. Melanie Virtue  
Inter-Agency Liaison Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2462  
E-mail: mvirtue@cms.int

Dr. Francisco Rilla  
Information Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2460  
E-mail: frilla@cms.int

Ms. Linette Lamare  
Programme Assistant  
Tel.: (+49 228) 815 2423  
E-mail: llamare@cms.int

Ms. Marie Mevellec  
Secretary  
Tel.: (+49 228) 815 2456  
E-mail: mmevellec@cms.int

Mr. Robert Vagg  
Consultant (Report Writer)  
Tel.: (+49 228) 815 2476  
E-mail: rvagg@cms.int

Ms. Laura Aguado  
Consultant  
Tel.: (+49 228) 815 2461  
E-mail: laguado@cms.int

### CMS Interns:

Mr. Philipp Zimmermann  
Ms. Polina Khrychera  
Mr. Alexandre Ghafari  
Ms. Cassandra Fernandes